



Wallonie



ANNEXE 25  
permis d'urbanisme n° 4480

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur PETIT** demeurant **Rue du Marché, NEU 11 à 6840 Neufchâteau**.

Le terrain concerné est situé **Rue du Marché à 6840 Neufchâteau et cadastré ou l'ayant été Division 1, section A n°927P, 927T, 927V, 929D**.

Le projet consiste en : **transformation d'un bâtiment existant : commerce et deux logements**, et présente les caractéristiques suivantes :

*- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

*- D.VIII.13 : annonce supplémentaire pour création d'appartements*

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 juin 2023 au 14 juillet 2023 au collège communal** (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4480) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be